

1734, 1<sup>er</sup> avril – Renonciation Catherine Cusson à Jacques Thivierge succession  
(Jean-Baptiste Adhémar-St-Martin)

1.<sup>er</sup> avril 1734.  
Renonciation faite.  
par  
catherine  
CuSson V<sup>e</sup>  
de S.<sup>r</sup>  
thivierge

Exp.<sup>er</sup>

1 No – 6353  
2 **aujourd'hui** pardevant Les  
3 Notaires Royaux de lajurisdiction  
4 Royale de montréal yResident Soussigné  
5 Est Comparuë Damoiselle Catherine  
6 Cusson veuve de feu Le S.<sup>r</sup> jacques  
7 Thivierge vivant armuriér du Roy En  
8 Cette ville La quelle a dit Et Déclaré,  
9 qu'elle Renonçoit, Comme de fait par Cés  
10 presentes Elle Renonce à laComm.<sup>té</sup> de  
11 Biens qui aEsté Entre Elle et Led.<sup>t</sup> defunt  
12 S.<sup>r</sup> Thivierge LaCroyant plus onereuse que  
13 profitable, pour Raixxn de quoy Elle Se  
14 Tient a Sés Dot Douaires Et Conventions  
15 matrimoniales portés par Son Contract  
16 de Mariage Et autres Droits, après qu'elle  
17 adit, juré et affirmé ne sestre jmmiscée  
18 Enlad.<sup>te</sup> Comm.<sup>té</sup>, pris et apprehendé aucun  
19 Biens d'jcelle, Directem.<sup>t</sup> oujndirectem.<sup>t</sup>  
20 EnquelqueSorte Et maniere queCeSoit,  
21 Dont elle à Requis acte auD.<sup>r</sup>, No.<sup>re</sup> qui  
22 Luy ont octroyé pourlequel faire  
23 Signiffiés, même pourReiterér La  
24 presente Renonciation En justice, Elle  
25 fait Et Constitué son procureur Lepporteur  
26 des presentes; fait Et PaSSé aud.<sup>r</sup> Montréal  
27 Ez Estude des d.<sup>t</sup> no.<sup>res</sup> Lan mil Sept Cent  
28 trente quatre Le quatrieme avril après  
29 midy Et a la d.<sup>te</sup> CuSson Signé avec Les dd.  
30 no.<sup>res</sup> Lecture faite Suiv.' Lord<sup>ce</sup> /.  
31 C. CuSson veuve thivierge  
32 Chaumont aDhemar

c.

/lsh-2018

FAIRE REVIVRE